

Manuel portail de réservation examen d'aptitude

TABLE DES MATIÈRES

1. Conditions d'admission
2. À partir de quand pouvez-vous réserver ?
3. Combien de moments d'examen puis-je réserver ?
4. Comment réserver un ou plusieurs moments d'examen ? - Effectuer une réservation

1. Conditions d'admission

Afin de pouvoir réserver un moment d'examen pour la partie écrite de l'examen d'aptitude, vous devez remplir les obligations de stage définies par la Commission de stage.

2. À partir de quand pouvez-vous réserver ?

Au plus tôt quelques semaines avant le premier jour d'une période d'examens, si les conditions sont remplies (voir point 1), vous pouvez réserver via le portail de réservation votre moment d'examen. Vous pouvez réserver jusqu'à deux jours à l'avance.

Un exemple :

La première période d'examen de 2016 se déroulera du lundi 9 mai 2016 au vendredi 17 juin 2016. Cette période d'examen se compose de plusieurs moments d'examen. Un moment d'examen est une matinée ou un après-midi au cours duquel l'examen aura lieu.

examenmoment 1 = lundi	9 mei 2016	van	9.00-12.30 uur
examenmoment 2 = lundi	9 mei 2016	van	13.00-16.30 uur
<u>examenmoment 3 = mardi</u>	<u>10 mei 2016</u>	<u>van</u>	<u>9.00-12.30 uur</u>
<u>examenmoment 4 = mardi</u>	<u>10 mei 2016</u>	<u>van</u>	<u>13.00-16.30 uur</u>
examenmoment 5 = mercredi	11 mei 2016	van	9.00-12.30 uur
...			

Le premier jour où vous pouvez réserver, à condition que votre demande ait été approuvée, est le lundi 11 avril 2016. Vous pouvez réserver jusqu'à deux jours avant la date d'un examen. Dans notre exemple, la réservation est possible jusqu'au 7 mai 2016 pour un examen qui aura lieu le 9 mai 2016 ; la réservation est possible jusqu'au 8 mai 2016 pour un examen qui aura lieu le 10 mai 2016 ; la réservation est possible jusqu'au 9 mai 2016 pour un examen qui aura lieu le 11 mai 2016.

Notre conseil

Réservez à temps, car les places sont limitées par moment d'examen !

3. Combien de moments d'examen puis-je réserver ?

La plateforme d'information et d'échanges de l'ITAA (<https://portal.itaab.be/>) vous permet de réserver un ou plusieurs moment(s) d'examen.

Le nombre maximum de moments d'examen que vous pouvez réserver dépend :

- du nombre de moments d'examen disponibles

ET

- du nombre de matières à présenter

Pour donner plus de flexibilité aux candidats, l'Institut a décidé **qu'un minimum de 5 matières et un maximum de 10 matières peuvent être prises par moment d'examen** et que ces moments d'examen peuvent être répartis sur différents jours au cours de la même période d'examen. Vous êtes libre de choisir les moments d'examen dans la durée de la période d'examen mais toutes les matières doivent être prises dans la même période d'examen (entre le 01 mars 2024 et le 31 mai 2024).

Remarque : vous devez toutefois réserver au moins un moment d'examen pour que votre participation à une période d'examen soit valable.

Exemples :

Si vous devez présenter 20 matières, vous pouvez choisir de présenter toutes vos matières en 2 moments d'examen le même jour c'est-à-dire 10 cours le matin et 10 cours l'après-midi.

Vous pouvez également répartir vos 20 matières sur 4 moments d'examen différents. Les moments d'examen sont entièrement libres, mais toutes les matières doivent être présentées au cours de la même période d'examen.

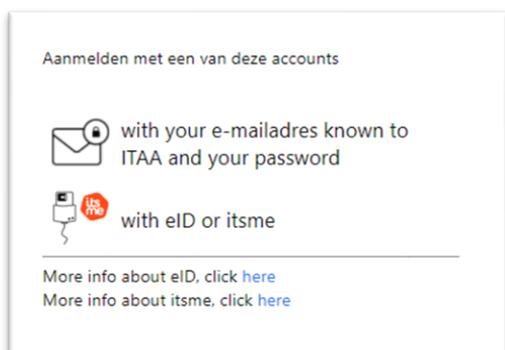
Si vous devez présenter 12 matières, vous pouvez choisir de présenter toutes vos matières pendant deux périodes d'examen, par exemple 5 matières pendant une période d'examen et 7 matières pendant l'autre. Vous pouvez également répartir vos 12 matières sur 3 périodes d'examen différentes (2 x 5 et 1 x 2).

4. Comment réserver un ou plusieurs moments d'examen ? - Effectuer une réservation

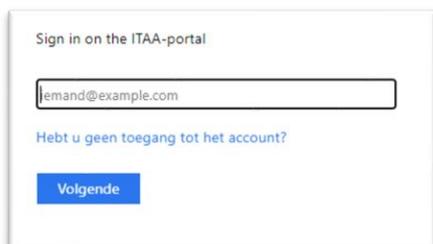
La plateforme d'information et d'échanges de l'ITAA (<https://portal.itaab.be/>) vous permet de réserver un ou plusieurs moment(s) d'examen.

Étape 1 : connectez-vous à la plateforme d'information et d'échanges – <https://portal.itaab.be>

illustration



illustration



Si vous rencontrez des problèmes pour vous connecter, veuillez contacter le servicedesk par courrier électronique à l'adresse servicedesk@itaab.be

Étape 2 : si vous avez rempli les obligations de stage définies par la Commission de stage, un bloc bleu *Examen d'aptitude* s'affiche sur la plateforme d'information et d'échanges au plus tôt un mois avant le début de la période/session d'examens. Cliquez sur ce bloc pour accéder au portail de réservation des examens.

illustration



Vous devez d'abord accepter les conditions générales avant de poursuivre.

illustration

Portail de réservations

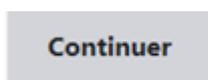
Accueil > Faire une réservation

1. Le participant a confirmé sa participation à l'examen en payant des frais administratifs.
2. Le participant confirme avoir reçu et lu le manuel du portail de réservation pour la bonne utilisation de cet outil.
3. Le participant s'engage à réserver toutes les matières pour lesquels il doit passer un examen pendant la période des examens ouverts.
4. Le participant s'engage à suivre attentivement les réservations des examens et à se présenter à l'ITAA aux heures d'examen choisies.
5. Le participant accepte les présentes conditions générales et accepte de passer l'examen par voie électronique via la plateforme utilisée.

J'accepte les termes et conditions ci-dessus. *

[Continuer](#)

illustration



Étape 3 : choisissez l'un des moments d'examens disponibles et cliquez sur le bouton

illustration

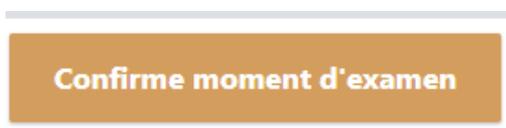
Choisissez votre moment d'examen et matières

Vous pouvez encore choisir maximum 1 moment(s) d'examen pour cette session d'examens

Moment d'examen					
<small>Choisissez un moment d'examen ci-dessous</small>					
Moment d'examen	Heure	Inscriptions		Lieu	
18/05/2022	Toute la journée 9:00 - 16:30	0 / 17 à l'ITAA	Réservation possible jusqu'à 16/05/2022	A l'ITAA	Confirme moment d'examen
19/05/2022	Toute la journée 9:00 - 16:30	0 / 17 à l'ITAA	Réservation possible jusqu'à 17/05/2022	A l'ITAA	Confirme moment d'examen
20/05/2022	Toute la journée 9:00 - 16:30	0 / 17 à l'ITAA	Réservation possible jusqu'à 18/05/2022	A l'ITAA	Confirme moment d'examen
23/05/2022	Toute la journée 9:00 - 16:30	0 / 17 à l'ITAA	Réservation possible jusqu'à 21/05/2022	A l'ITAA	Confirme moment d'examen

cliquez sur le bouton

illustration



Illustration

21/03/2022	Voormiddag 09:00 - 12:30	0 / 17 bij ITAA	Reservatie mogelijk tot 19/03/2022	Bij ITAA
------------	--------------------------	-----------------	------------------------------------	----------

Moment d'examen (date) et Heure = le moment d'examen

>> 21 mars 2022 Matin entre 9 :00 – 12 :30

Inscriptions = nombre de candidats ayant déjà réservé ce moment d'examen

>> aucun (0) candidat n'a réservé et il reste 17 places disponibles

Réservation possible jusqu'au = le dernier jour lors duquel vous pouvez réserver un moment d'examen

>> vous pouvez réserver jusqu'au 19 mars 2022 inclus un moment d'examen prévu le 21 mars 2022

Lieu

>> lieu où l'examen se déroule

illustration

Lieu

A l'ITAA

En ligne

Indiquez l'endroit si possible

Étape 4 : cliquez sur le bouton *Confirme moment d'examen*

illustration

Confirme moment d'examen

Étape 5 : cliquez sur le nombre de matières que vous souhaitez présenter au moment de l'examen choisi. Vous devez prendre un minimum de 5 matières par moment d'examen (sauf si le solde est inférieur à 5) et pouvez prendre un maximum de 10 matières par moment d'examen.

Si vous constatez que les matières à présenter ne correspondent pas, veuillez contacter le service stage : stage@itaa.be

Première illustration - avant de faire un choix : liste des matières à présenter

Examenmoment	Tijdstip	Reservatie mogelijk tot	Locatie
21/03/2022	Voormiddag 09:00 - 12:30	19/03/2022	Bij ITAA

Vakken voor dit examenmoment. Kies **minimum 4 vakken**. (nog 13 vakken beschikbaar)

Beschikbare vakken

- Analytische boekhouding en management accounting +
- Informatietoepassingen en digitale processen met betrekking tot de activiteiten van de accountant en de belastingconsulent +
- Externe controle +
- Geconsolideerde jaarrekeningen en wetgeving inzake de geconsolideerde jaarrekeningen +
- Interne controle +
- Vennootschapsbelasting +
- Belasting over de toegevoegde waarde +
- Regionale en lokale belastingen +
- Europees en internationaal fiscaal recht +
- Vennootschaps- en verenigingsrecht +
- Beginselen van ondernemingsrecht, economisch recht en insolventierecht +
- Beginselen van arbeids- en sociaal zekerheidsrecht +
- Beginselen van de Europese wetgeving en van de internationale normen inzake boekhouding (IFRS) +

Exemple de deuxième image après avoir cliqué sur les matières choisies

Examenmoment	Tijdstip	Reservatie mogelijk tot	Locatie
21/03/2022	Voormiddag 09:00 - 12:30	19/03/2022	Bij ITAA

Vakken voor dit examenmoment. Kies **minimum 4 vakken**. (nog 8 vakken beschikbaar)

Analytische boekhouding en management accounting x

Informatietoepassingen en digitale processen met betrekking tot de activiteiten van de accountant en de belastingconsulent x

Externe controle x

Geconsolideerde jaarrekeningen en wetgeving inzake de geconsolideerde jaarrekeningen x

Interne controle x

Beschikbare vakken

- Vennootschapsbelasting +
- Belasting over de toegevoegde waarde +
- Regionale en lokale belastingen +
- Europees en internationaal fiscaal recht +
- Vennootschaps- en verenigingsrecht +
- Beginselen van ondernemingsrecht, economisch recht en insolventierecht +
- Beginselen van arbeids- en sociaal zekerheidsrecht +
- Beginselen van de Europese wetgeving en van de internationale normen inzake boekhouding (IFRS) +

+ Selecteer nog een examenmoment

Bevestig mijn reservatie

Dans cet exemple, je dois présenter 13 matières pendant cette période d'examen. Dans la première période d'examen, j'ai sélectionné 5 matières et il reste 8 matières disponibles.

Illustration

nog 8 vakken beschikbaar

Étape 6 : cliquez maintenant sur *Confirme ma réservation* si vous êtes certain(e) de votre réservation.

Si vous souhaitez quand même annuler votre réservation, vous pouvez cliquer sur le bouton "supprimer". Vous reviendrez alors à la page d'aperçu avec les moments d'examen disponibles afin de pouvoir choisir un autre moment.

illustration

Supprimer

Si le moment d'examen choisi vous convient, cliquez sur "confirmer ma réservation". Veuillez faire **attention !** Une fois qu'une réservation est confirmée, il n'est **plus** possible de la modifier.

[illustration](#)

Confirme ma réservation

Vous êtes personnellement responsable de votre réservation.

Étape 7 : Après la confirmation de votre moment d'examen, vous recevrez un récapitulatif de votre commande :

Attention ! Si la commande n'est pas confirmée, la réservation ne sera pas maintenue.

[illustration](#)

Item	Prijs
18/05/2022, Toute la journée 9:00 - 16:30 [A ITAA]	0,00 €

Sous-total 0,00 €
Total 0,00 €

L'ITAA est exemptée de la TVA en vertu de l'art. 56bis.

Confirmer la commande

Étape 8 : L'examen d'aptitude n'étant pas payant, vous pouvez confirmer la commande immédiatement.

Attention ! Si la commande n'est pas confirmée, la réservation n'est pas enregistrée.

[illustration](#)

Confirmer la commande

Étape 9 : Après confirmation, vous pouvez consulter votre réservation et éventuellement l'imprimer.

[illustration](#)

Complété

[Accueil](#) > [Faire une réservation](#) > [Aperçu de la commande](#)

Votre réservation est maintenant complète. Allez sur [consulter votre réservation](#) pour vérifier votre réservation

Illustration

Moment d'examen	Heure	Lieu
18/05/2022	Toute la journée 9:00 - 16:30	A ITAA

Matières

- Contrôle externe
- Analyse et critique des comptes annuels
- Contrôle interne
- Droit comptable et législation relative aux comptes annuels
- Impôt des personnes physiques
- Impôt des sociétés
- Taxe sur la valeur ajoutée
- Droits d'enregistrement et de succession
- Droit fiscal européen et international
- Procédure fiscale
- Principes de déontologie relatifs aux activités de la profession ainsi que les principes en matière de législation anti-blanchiment
- Droit des sociétés et des associations
- Comptabilité générale
- Comptes consolidés et législation relatives aux comptes consolidés
- Comptabilité analytique d'exploitation et comptabilité de gestion
- Principes fondamentaux de gestion financière des entreprises
- Principes généraux de droit fiscal
- Fiscalité régionale et locale
- Principes de la législation européenne et des normes internationales en matière de comptabilité (IFRS)
- Mandats spéciaux

illustration



Imprimer réservations

Illustration

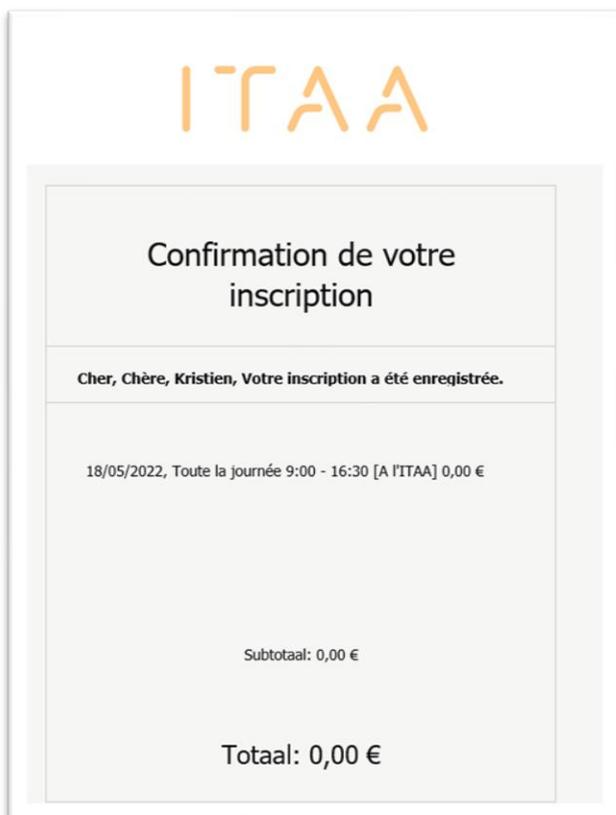
Moment d'examen	Heure	Lieu
18/05/2022	Toute la journée 9:00 - 16:30	A ITAA

Matières

- Contrôle externe
- Analyse et critique des comptes annuels
- Contrôle interne
- Droit comptable et législation relative aux comptes annuels
- Impôt des personnes physiques
- Impôt des sociétés
- Taxe sur la valeur ajoutée
- Droits d'enregistrement et de succession
- Droit fiscal européen et international
- Procédure fiscale
- Principes de déontologie relatifs aux activités de la profession ainsi que les principes en matière de législation anti-blanchiment
- Droit des sociétés et des associations
- Comptabilité générale
- Comptes consolidés et législation relatives aux comptes consolidés
- Comptabilité analytique d'exploitation et comptabilité de gestion
- Principes fondamentaux de gestion financière des entreprises
- Principes généraux de droit fiscal
- Fiscalité régionale et locale
- Principes de la législation européenne et des normes internationales en matière de comptabilité (IFRS)
- Mandats spéciaux

Étape 10 : Vous recevrez une confirmation de votre réservation par e-mail

illustration



Attention !

Vous ne pouvez pas annuler une réservation que vous avez déjà confirmée. Vous pouvez contacter le service stage : stage@itaa.be

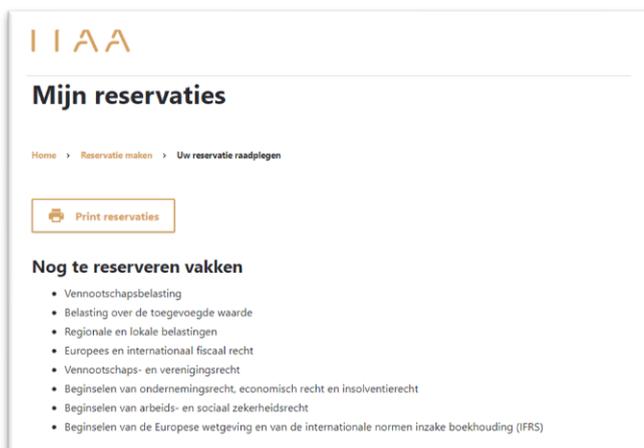
L'annulation / la modification de votre réservation est uniquement possible avant et pas après un moment d'examen.

Si vous rencontrez des problèmes pour vous connecter, veuillez contacter le servicedesk par courrier électronique à l'adresse servicedesk@itaa.be

Vous êtes responsable de vos réservations.

Étape 11 : Vous verrez l'aperçu des matières restantes que vous devez réserver.

[Illustration](#)



Vous devez encore faire une réservation pour les cours suivants

>> 8 cours

Vous pouvez encore choisir un maximum de 2 moments d'examen pour cette période d'examen

>> vous aviez un total de 13 cours et vous en avez réservé 5 = 8 cours à réserver

8 cours divisés par au moins 5 cours = $5 + 3 = 2$ moments d'examen (voir point 3)

Après la première réservation, vous pouvez choisir de réserver vos autres matières immédiatement ou ultérieurement.

Etape 12 : effectuer une autre réservation ou quitter le portail >> N'oubliez pas de réserver les cours restants si vous décidez de le faire plus tard au cours de cette période d'examen. Vous n'en serez pas averti.

Si vous choisissez de faire une autre réservation immédiatement

Choisissez votre heure d'examen et vos matières

Illustration



Ensuite, comme indiqué ci-dessus.